

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

MANDATÉ : Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 184

Date : 2016-12-14

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec.

(Medicago – roulottes temporaires)

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention de la conseillère municipale du district de Duberger- Les Saules.
3. Présentation du projet de modification des zones concernées et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.
3. Abstention

**Résultats du
vote**

5

0

0

Total : 5 votes

Questions et commentaires du public :

Aucune question et aucun commentaire.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Un membre souhaite savoir si les roulottes utilisées dans ce projet sont adaptées aux conditions hivernales.
 - *Réponse de la Ville : Les roulottes utilisées sont isolées et munies d'équipements sanitaires fonctionnels.*
- Un membre constate que ce type de roulottes est utilisé plus fréquemment lors des projets d'agrandissement de bâtiment. Il cite en exemple le projet d'agrandissement de l'école du Domaine. Il suggère que la durée de cette utilisation temporaire soit diminuée de moitié (2 ½ ans) afin de forcer les requérants à s'établir plus rapidement. En terminant, il demande des précisions concernant le projet de construction du siège social de l'entreprise prévu à l'espace d'innovation d'Estimauville.

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

- *Réponse de la Ville : La Division de la gestion du territoire considère que la durée de l'utilisation temporaire de cinq années est adéquate, car elle permet à l'entreprise de terminer l'agrandissement du bâtiment du 2552 boulevard du Parc technologique et de construire le nouveau siège social sur l'avenue d'Estimauville.*

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec

Personnes présentes :

Mmes Nathalie Bélisle*, trésorière, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. Martin Blais*, président, Henri Desfossés*, administrateur, Jean Daniel* vice-président, Michel Lessard*, secrétaire.

* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personnes ressources : M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand.

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières.

3 citoyens assistent à la rencontre (1 femme et 2 hommes).

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 2

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plans du secteur concerné (remis aux membres et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de règlement (présentée aux membres et au public et copie papier remise aux membres seulement).

Signature :

Date : 16 décembre 2016



M. Martin Blais

Président du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport, lequel est transmis au conseil d'arrondissement.